

Présentation de l'OGEC

Qu'est-ce que l'OGEC ?



L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est une association de type 'Loi 1901' qui constitue le support juridique des établissements.

Il est composé de personnes physiques, cooptées par le conseil d'administration. Ces personnes **bénévoles** montrent ainsi leur attachement à l'Enseignement catholique.

Quel est son rôle ?

L'OGEC :

- Arrête le plan pluriannuel d'investissement et les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement
- Accompagne le chef d'établissement pour les enjeux et arbitrages majeurs
- Arrête et publie les orientations budgétaires
- Arrête les décisions concernant les actes extraordinaires de gestion (emprunts, cautions, etc.), après validation institutionnelle de l'Enseignement Catholique.



Comment fonctionne un OGEC ?

L'OGEC fonctionne avec un conseil d'administration composé d'au moins :

- Un bureau : un président, un trésorier et un secrétaire,
- Trois membres de droit : le représentant de la tutelle diocésaine, le représentant de l'UDOGEC (Union Départementale des OGEC) et le représentant de l'Apel de l'établissement.

Le bureau, désigné par le conseil, assure le bon fonctionnement de l'association, dans le cadre des décisions prises par le conseil.

Le chef d'établissement est associé au fonctionnement de l'OGEC et il est invité à toutes les réunions (AG, CA et bureau de l'OGEC).

L'article 139 des statuts de l'Enseignement catholique stipule en outre : « *L'organisme de gestion collabore étroitement avec le chef d'établissement dans un climat de confiance réciproque pour favoriser l'exercice de ses fonctions, telles qu'elles résultent de sa lettre de mission, du présent statut et des lois en vigueur :*

- *le président et les organes délibérants de l'organisme de gestion donnent au chef d'établissement les délégations et les moyens nécessaires à l'exercice de sa responsabilité ;*

- *le chef d'établissement respecte les décisions économiques et financières que prend l'organisme de gestion, après concertation avec lui. »*

Quelles sont les ressources de l'OGEC ?



Les ressources de l'OGEC sont uniquement composées des contributions des familles (cf. votre facture de scolarité).

Qui compose l'OGEC Sacré-Cœur - Sainte Famille ?

Le bureau :

- Le président : Bruno CLÉMENTE
- Le trésorier : Vincent DORÉ
- Le secrétaire : Denis BERTHIOT

Les membres de droit :

- (non nommé à ce jour), représentant de la Tutelle diocésaine,
- Gérard CHAMBON, représentant de l'UDOGEC,
- Mesdames Chantal GANAY et Miren CUARTERO, présidentes des Apel Sacré-Cœur et Sainte-Famille.

Les administrateurs et invités au titre de personnes qualifiées :

- Hervé GUILLEMOT
- Gérard PEYRONNET

En résumé

L'OGEC donne les moyens à l'établissement de mettre en œuvre son projet éducatif.

L'établissement peut ainsi développer l'action éducative et pastorale de manière pérenne, au service des jeunes qui lui sont confiés.

S'investir de manière bénévole dans un OGEC, c'est mettre pendant un temps déterminé son expertise au service du projet éducatif de l'établissement scolaire.

